

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT RUE DE
LA MENANTILLE DURANT DES TRAVAUX DE DEMOLITION D'UN GARAGE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : A compter du lundi 14 mai 2018 à 7 heures et jusqu'à la fin des travaux de
démolition d'un garage, pour permettre le stationnement des véhicules du chantier,

- Le stationnement sera interdit du n°11 au n°13 rue de la Ménantille.

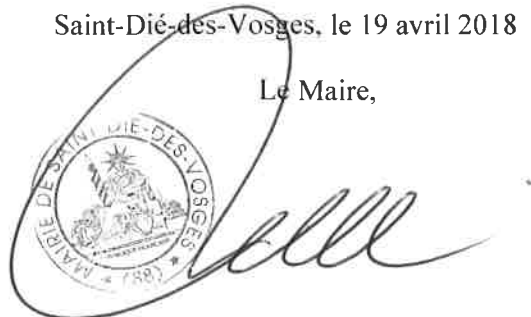
Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par les Services Techniques de
la Ville. Le chantier sera protégé par l'Entreprise.

Article 3 : Le stationnement de véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré
comme gênant au sens de l'article R 417.10 du Code de la Route. Les véhicules en infraction pourront
être enlevés, aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 19 avril 2018

Le Maire,

A circular official seal of the Mayor of Saint-Dié-des-Vosges is partially visible, overlapping the signature. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and the year '(1888)'. The signature is a cursive script in black ink.

David VALENCE